

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

Etaient présents : MMES MEVOLHON - BERTHAUD - MOREAU – SOUILLOT- SIRUGUE.
MM. MOUTRILLE – JACQUET - JOURDHIER - DESCOURVIERES - FORT – JACQUET – REIS -
BANDI.

Excusé(s) : M. Fernand GUIRAO procuration à M. Patrick JACQUET

Absent(s):

Secrétaire de séance: M.REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20h35.

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 30 JANVIER 2020

Le compte rendu de la séance du 30 Janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

I – POINT SUR LES TRAVAUX

LOGEMENT ANCIENNE ECOLE MATERNELLE : La consultation dans le cadre de l'appel d'offres s'est terminée le 13 Février 2020. En accord avec le Cabinet BEC, le dépouillement a eu lieu le 25 Février dernier en présence du Maire, des Adjointes et des membres de la commission des travaux convoqués et de l'architecte M. CARMINATI du Cabinet BEC.

Le lot n°2 charpente/couverture a été déclaré infructueux puisqu'aucune entreprise n'a candidaté. Tous les autres lots sont pourvus. La première estimation chiffrée avoisine les 154 000€ avec la réfection des enduits extérieurs. L'estimation de départ du Cabinet BEC s'élevait à 146 551.22€ (sans les enduits) Le cabinet BEC procède actuellement à l'analyse des offres (respect du cahier des charges, pièces justificatives...). Concernant le Lot n°2 infructueux, en accord avec le Cabinet BEC, une relance (en LRAR) a été effectuée auprès de 5 entreprises de notre secteur : Entreprise MIROT, TOIT et BOIS, Entreprise POIROT, Entreprise THOMASSIN et Entreprise COUVREUR BOURGUIGNON. Excepté l'entreprise MIROT, les 4 autres entreprises sont venues pour effectuer une visite de chantier. La date limite pour déposer leur offre est fixée au 25 Mars 2020.

ACCESSIBILITÉ SALLE MULTIACTIVITÉS : M. JACQUET, Adjoint, a représenté la Commune à la réunion organisée par la DDT le 7 Février dernier, relatif à l'accessibilité de ce bâtiment, Un courrier avec un avis favorable nous a été adressé validant les travaux à réaliser. A ce jour, reste à compléter le dossier pour la commission du SDIS toujours en instance.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE : Le Maire a organisé une réunion avec le Cabinet GIEN –PINOT, les services du Département (agence du Beaunois) et les services Transports du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté afin de faire un point sur l'état du dossier. Des modifications ont été effectuées concernant l'emplacement des arrêts de bus et acceptés par les services de la Région. Le Cabinet GIEN-PINOT va finaliser le dossier et reprendra contact après les élections avec l'équipe municipale élue pour envisager la mise en œuvre de l'appel d'offres.

II- ZONE DE DÉTENTE

La zone de détente ouvrira le 1^{er} Mai prochain. Afin de préparer les contrats de location aux résidents, il convient de délibérer sur les tarifs pour la saison 2020. Les tarifs en vigueur lors de la saison 2019 étaient les suivants :

Parcelle A	195 €	taxe de séjour	comprise
Parcelle B	215€	"	"
Parcelle C	245 €	"	"
Parcelle D	290 €	"	"
Charges	120 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir, pour 2020, les tarifs de 2019 pour les parcelles et les charges.

III – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion établi par Mme La Trésorière s'établit comme suit :

60200 - ESBARRES

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	51 252,38		13 189,31		64 441,69
Fonctionnement	151 279,15	101 115,22	54 286,49	2 968,58	107 419,00
TOTAL I	202 531,53	101 115,22	67 475,80	2 968,58	171 860,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	202 531,53	101 115,22	67 475,80	2 968,58	171 860,69

Ce compte de gestion correspond au compte administratif établi par la commune et n'appelle pas d'observation.

Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

IV – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses :	245 925,41 €
- Recettes :	259 114,72 €
Soit un résultat de :	13 189,31 €

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses :	343 230,22 €
- Recettes :	397 516,71 €
Soit un résultat de :	54 286,49 €

Résultats de l'exercice 2019 :
13 189,31 + 54 286,49 = 67 475,80 €

En reprenant les résultats cumulés des exercices antérieurs :

INVESTISSEMENT

Excédent au 31.12.2018:	51 252,38 €
Résultat exercice 2019 :	13 189,31 €
Excédent global au 31.12.2019 (à reporter) :	64 441,69 €

FONCTIONNEMENT

Excédent au 31.12.2018 :	151 279,15 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	-101 115,22 €
Intégration résultat CCAS 2019	2 968,58€
Excédent exercice 2019 :	54 286,49 €
Excédent global au 31.12.2019 (à reporter) :	107 419,00 €

Trésorerie au 31.12.2019

Excédent investissement :	64 441,69 €
Excédent fonctionnement :	107 419,00 €

Total fonds libres **171 860,69 €**

Le Maire se retire de la salle, M. JACQUET soumet le compte administratif au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention de l'Ecole des Métiers, réponse habituelle sera faite.

Retour sur le Programme de Réhabilitation des assainissements non collectifs dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes et de l'Agence de l'eau, 15 foyers en ont bénéficié sur notre commune. Le Maire donne lecture du rapport établi par les services de la Communauté de Communes sur ce dossier. Les sommes engagées dans les travaux+ études par les administrés représentent 538 881,07€ sur les communes ayant participé à cette opération. Sur les montants engagés dans les travaux, 35% ont été attribués à des entreprises situées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Collecte Bio-déchets, le test se poursuit avec des apports de bonne qualité. 1.5 T sont collectés chaque mois sur l'ensemble des 8 bornes.

Randonnée cyclotouriste « Souvenir Michel POINSIGNON » qui se déroulera le Samedi 11 Avril 2020 traversera notre commune, information transmise par les services de la DDT. A ce jour, compte tenu des précautions dans le cadre du COVID 19 nous ne savons pas si cette manifestation sera maintenue.

Précautions- Prévention COVID-19, les services de l'état nous adresse régulièrement les informations relatives à la progression du virus sur le territoire Français. Les règles élémentaires d'hygiène ont été affichées sur les panneaux communaux et mises en ligne sur le site internet communal et l'application ILLIWAP concernant la collecte des ordures ménagères par exemple, infos transmises par la communauté de Communes.

Concernant les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, des consignes ont été adressées aux Mairies. La commune a pu se procurer du gel hydroalcoolique et une information sera affichée à l'entrée du bureau de vote invitant les électeurs à se laver les mains avant de voter ou à utiliser cette solution désinfectante. De même, il est demandé aux membres du bureau de vote de ne pas toucher les cartes d'identité et d'éviter tout type de contact pour éviter la transmission éventuelle du virus.

Nous essaierons, dans la mesure du possible d'organiser le bureau de vote, dans le respect des mesures préconisées. D'autre part, si un électeur se présente avec un masque, 2 possibilités : soit la personne est reconnaissable et elle peut voter, soit elle n'est pas reconnaissable, dans ce cas lui demander d'enlever son masque le temps de la vérification. En cas de refus l'électeur ne pourra pas voter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.